

VILLE DE CARCASSONNE

N° D'ORDRE, 197

DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 03 juillet 2020, et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UNE SALLE DU FOYER DU MERIDIEN – 3 RUE LOUIS JUVET A CARCASSONNE

La Boule Méridienne

La Commune de Carcassonne met à la disposition de l'association la Boule Méridienne dont l'adresse est : 3 rue Louis Juvet, la salle du Foyer du Méridien située 3 rue Louis Juvet à Carcassonne, sur la parcelle cadastrée AD 335.

La présente mise à disposition est consentie:

- aux jours et aux heures suivantes :

Samedi 28 août 2021 de 8h à 18h.

- pour l'objet suivant: **Assemblée Générale**

La présente mise à disposition est consentie à titre gratuit. Le bailleur prend en charge les fluides (eau, gaz, électricité).

La présente convention a pour but de fixer les conditions de cette mise à disposition.

Il convient de procéder à la signature de cette convention.

Carcassonne, le 06 AOUT 2021

Le Maire,

Geoff LARRAT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20210806-decision21197-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/08/2021

Affichage : 06/08/2021

